

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunevillois

DELIBERATION

COMITE DE POLE

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en
exercice : **40**

Date de convocation :
15 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à vingt heures, les Membres du Comité de pole se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 15/03/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Fabrice BOYER, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Philippe DANIEL, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Christophe SONREL, Rémi VUILLAUME, René WAGNER

Mandat de procuration : Jean-Claude BAZIN à Philippe ARNOULD, Pierre-Jean COURBEY à Gérard RITZ, Rose-Marie FALQUE à Jocelyne CAREL, Maurice HERIAT à Philippe DANIEL, Thierry MERCIER à Linda KWIECIEN, Bruno MINUTIELLO à Murielle GRIFFOUL, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Jacques LAMBLIN

Absents : Dominique GEORGE, Christian GEX, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Jonathan KURKIENCY

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....18
Absents ayant donné mandat de procuration.....8
Absents.....4
Votants.....26

Délibération 2024 024

FINANCE

**Affectation des résultats de la régie dotée de la seule autonomie financière
Maison du tourisme**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec	Pour	Contre	Abstention	Non participant
-------------------------	-------------------------------	------	--------	------------	--------------------

	<i>pouvoir</i>				
18	8	26	0	0	0

Finances : AFFECTATION DE RESULTATS DE LA REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE MAISON DU TOURISME 2023

*Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :*

Un déficit de fonctionnement de :	735.58 €
Un excédent reporté de :	19 398.42 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	18 662.84 €
Un excédent d'investissement pour l'exercice 2024 de :	2 943,22 €
Un excédent reporté de :	33 271,72 €
Un excédent d'investissement cumulé de :	36 214,94 €
Un déficit des restes à réaliser de :	- 1 385,00 €
Soit un excédent de financement de :	34 829,94 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	18 662.84 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	18 662.84 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 36 214.94 €

Après avis favorable du bureau de pôle, et après avoir approuvé le compte administratif du budget de la régie dotée de la seule autonomie financière de l'exercice 2023, le Comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 22 mars 2024
Philippe DANIEL,
Président.

